

Protocole sanitaire à destination des familles

COVID-19



NOVEMBRE 2020 – VERSION 4

Les mesures évoquées dans le présent protocole sont susceptibles d'être complétées ou ajustées en fonction de l'évolution des connaissances et des directives gouvernementales. Consultez régulièrement la dernière version mise à jour sur notre site www.lasagesse-vals.fr



Introduction

Au moment de préparer cette nouvelle année scolaire, nous mettons donc à jour notre protocole sanitaire afin de pouvoir toutes et tous continuer à vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Si nous avons évolué sur certains points, vous constaterez que l'immense majorité des décisions communiquées ici vont dans le sens de celles mises en œuvre dès le mois de mai dernier. De plus, le fait d'avoir pu ré-ouvrir nos portes à nos élèves et à nos étudiants dès le 11 juin 2020, nous a permis d'expérimenter et donc d'affiner les mesures et les protocoles que nous vous rappelons aujourd'hui.

Vous trouverez donc renseigné dans ce protocole l'ensemble des fiches pratiques et des mesures adoptées par notre établissement afin de permettre une réouverture qui soit la plus sûre et la plus sereine possible, et ce pour l'ensemble de nos équipes et de nos apprenants (élèves, étudiants, apprenants du centre de formation). Ces documents seront régulièrement mis à jour et la dernière version sera systématiquement mise en ligne sur notre site internet. L'ensemble de ce plan sera communiqué en toute transparence à l'ensemble des membres de la communauté éducative et aux parents qui ont fait le choix de nous confier leurs enfants.

Avec l'assurance de mon entier dévouement,

Jean-Baptiste GROS
Chef d'établissement

Au matin de Pâques, les femmes vont au sépulcre et rencontrent Jésus qui leur dit : "N'ayez pas peur, soyez sans crainte". Voici l'annonce d'espérance. Elle est pour nous, aujourd'hui. Aujourd'hui. Ce sont les paroles que Dieu nous répète dans la nuit que nous traversons.

Pape François, 11 avril 2020

SOMMAIRE

Introduction

Sommaire

Principes généraux de sécurisation des personnes et des locaux

Fiche 1 – *Protocole d'accueil des élèves et des étudiants*

Fiche 2 – *Protocole d'accueil des personnes extérieures et de gestion des livraisons*

Fiche 3 – *Protocole de gestion d'un cas symptomatique*

Fiche 4 – *Modèle de lettre adressé aux familles en situation de cas positif avéré*

Fiche 5 – *Attestation sur l'honneur de retour dans l'établissement*

Principes généraux de sécurisation des personnes et des locaux

1. Le respect des gestes barrières

Le respect des gestes barrières est la seule et unique mesure pouvant garantir une protection optimale des personnes face à la volatilité du Covid-19. Il s'applique donc sans condition ni exception à toutes les personnes franchissant les portes du lycée *La Sagesse*.

1.1 Se laver très régulièrement les mains

Le lavage des mains doit être effectué régulièrement (au moins toutes les 2 à 3 heures), de manière efficace et durer au moins 30 secondes. Un protocole pour un nettoyage efficace des mains sera communiqué à chaque membre de la communauté éducative. Il doit être prioritairement fait à l'eau et au savon, mais du gel ou de la solution hydroalcoolique peuvent également être utilisés à condition que les mains ne soient pas sales. A cet effet, les parents peuvent avantageusement équiper leurs enfants en gel ou en solution.

En tout état de cause, le lavage des mains doit être systématique :

- A l'entrée dans l'établissement
- A l'entrée et à la sortie de la classe
- En sortant des sanitaires
- Après avoir toussé ou éternué
- Avant et après le repas
- Avant et après avoir touché son masque

1.2 Eternuer ou tousser dans son coude ou dans un mouchoir

1.3 Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle après utilisation

1.4 Respecter les règles de distanciation physique

En toute situation, chacun devra s'efforcer de maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec toute autre personne dès que cela sera possible. De même, le respect des principes suivant devra nécessairement s'appliquer à tous :

- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise ; se saluer de loin
- En salle de classe, respecter le plan de classe établi et ne pas changer de place
- Respecter les sens et des plans de circulation établis
- Pas d'attroupements aux entrées ou aux sorties de l'établissement

-
- En cas de réunion dans l'enceinte de l'établissement, ces dernières devront se dérouler en tenant compte de toutes les règles de sécurité sanitaires édictées dans le présent protocole

1.5 Porter un masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne pénétrant dans l'enceinte de l'établissement. Il doit impérativement être correctement positionné et porté avant même l'entrée au sein du lycée. Les familles sont invitées à en équiper leurs enfants sur la base d'un masque par demi-journée. Le port du masque est obligatoire en toute circonstance, tant en classe qu'en récréation. Les élèves sont autorisés à l'enlever le midi, pour manger, mais uniquement une fois qu'ils sont assis à leur table.

2. Le matériel de protection mis à disposition

Les salles de classe et lieux accueillant du public sont équipés en pompe de gel hydroalcoolique de 500 ml pour lesquelles une fiche individuelle de suivi permettra de contrôler les dates et délais de réapprovisionnement. L'ensemble des sanitaires de l'établissement sont dotés de savon et de papier de séchage à usage unique. Les sèche-mains soufflants sont débranchés jusqu'à nouvel ordre. Chaque salle de classe et chaque bureau sont équipés de produits virucides ainsi que de papier nettoyant afin de permettre la désinfection régulière des tables et des chaises de travail.

3. Précautions à prendre avant d'autoriser son enfant à venir au lycée

Les parents d'élèves jouant un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation du virus, il leur est demandé de respecter scrupuleusement les précautions suivantes avant d'autoriser leurs enfants à rejoindre l'établissement :

- Surveiller que la température de l'élève est inférieure à 38° avant de partir au lycée
- Surveiller l'absence de symptômes évocateurs du COVID-19 : sensation de fièvre, fièvre, courbatures, troubles digestifs, toux, rhume, ...
- Garder à la maison les élèves ayant été testés positivement au COVID-19 ou ceux dont un membre du foyer a été testé positivement ou identifié comme contact à risque
- Adopter une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison
- Informer IMMEDIATEMENT le lycée si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la COVID-19 ou s'ils ont été identifiés comme contact à risque. Cela permettra de repérer et d'interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

4. Entrées et sorties des élèves

Elles se font dans le respect des règles et des gestes définis ci-dessus, à savoir :

- Port du masque

-
- Nettoyage régulier des mains
 - Respect, autant que faire se peut, des règles de distanciation physique
 - Interdiction de se serrer la main, de se « checker », de s'embrasser

En début d'année, chaque élève a été sensibilisé par le professeur principal sur l'ensemble des mesures sanitaires mises en place pour minimiser les risques de contamination : gestes barrières et protecteurs, sens de circulation, différents protocoles, ...

L'entrée des élèves dans l'établissement se fait par la rue Bracq. En entrant dans l'établissement, l'élève est impérativement muni de son masque et se lave obligatoirement les mains. Le masque est installé sur le nez et sur la bouche de l'élève 50 mètres avant son entrée dans les locaux. Il est donc interdit de patienter jusqu'à la sonnerie dans la rue Bracq qui devient également une rue non-fumeur. Dès son entrée dans l'établissement, l'élève rejoint sa salle de classe et la place qui lui est attribuée dans le plan de classe. Il ne reste pas dans les couloirs et limite sa présence en cour de récréation.

Pour la **sortie du midi** ou de la fin de journée, afin de fluidifier les passages et de limiter les contacts, les élèves se répartiront de la manière suivante :

- ⇒ Elèves de Terminales et étudiants de BTS : sortie par la rue de Mons (portail noir)
- ⇒ Elèves de la 3^e à la 1^{ère} : sortie par la rue Bracq

Les filtrages intervenant habituellement à ce moment sont suspendus.

5. L'accueil du public

Comme précisé de manière plus détaillée dans les fiches annexes, l'entrée dans l'établissement est conditionnée au port du masque et à un nettoyage des mains conformes aux règles en vigueur. Des règles spécifiques sont édictées pour les livraisons et les dépôts de matériel afin de préserver tant le prestataire que le personnel de l'établissement.

La dématérialisation des procédures est poursuivie et intensifiée afin de limiter autant que possible les déplacements non-nécessaires des familles et des partenaires. Attention, cela ne doit pas être un frein aux rencontres et aux échanges qui sont au cœur de notre métier et de nos préoccupations. Il convient simplement de trouver le juste milieu en cette période particulière.

6. L'entretien des locaux et des espaces de travail

En partenariat avec la société GSF, le nettoyage et la désinfection des locaux seront assurés de manière très régulière, que ce soit par nettoyage classique ou par fumigation. Des membres du personnel pourront également être associés au nettoyage et à la désinfection des postes de travail, des points de contacts et des sanitaires de manière régulière. L'aération des locaux sera effectuée au moins trois fois par jour par les enseignants, et sera systématique sur le temps de la pause méridienne ainsi qu'en récréation et en fin de journée après la tenue des cours. Les fenêtres seront ainsi laissées ouvertes lors de la dernière heure de la journée par l'enseignant.

Charge sera alors confié au personnel de ménage de la fermer après la désinfection quotidienne des locaux.

Au moment de quitter la salle de classe, chaque enseignant et chaque élève sera chargé de désinfecter son bureau et sa chaise avant l'arrivée de l'enseignant ou de l'élève suivant, selon un protocole déterminé et en utilisant les produits et matériels fournis par l'établissement. Cette pratique devra être systématique à chaque fin de journée.

Malgré toutes les précautions prises, chacun est invité à éviter d'utiliser ses mains pour actionner les interrupteurs ou ouvrir les portes. Le maintien de ces dernières en position ouverte durant la journée sera d'ailleurs la règle autant que possible afin de limiter les risques de contamination.

7. La restauration

En partenariat avec la société API, il a été décidé de poursuivre la fourniture de repas chauds dans les mêmes conditions que celles expérimentées au mois de juin dernier. Les deux points de distribution restent donc ouverts : le self et la cafétéria. Néanmoins, la prise de repas n'est désormais plus possible dans la cafétéria qui est désormais également fermée lors des récréations du matin et de l'après-midi. La salle 402 est par contre mise à disposition des élèves sur le temps du midi pour qu'ils puissent y consommer leur repas acheté en cafétéria.

Au self, le nombre de place a été limité afin que les élèves y déjeunant n'aient pas de vis-à-vis direct (trois places assises sur une table pouvant accueillir six personnes). Un système dit de « marche en avant » est également en place afin de limiter les croisements entre les utilisateurs. Le port du masque est obligatoire dans la salle de restauration jusqu'à l'installation à table. Ce n'est qu'une fois assis que l'élève est autorisé à enlever son masque. Celui-ci est alors rangé dans une pochette dédiée à cet effet et ne doit absolument pas être posé sur la table. De la même manière, les sacs sont posés au sol afin de ne pas « contaminer » table ou chaise. L'élève remet un nouveau masque au moment de se lever. Afin de fluidifier les passages, le self sera accessible dès 11h30. L'élève utilise un plateau désinfecté sur lequel sera positionné l'ensemble de son repas. Du gel sera à sa disposition à l'entrée. De même, du mobilier d'extérieur sera installé devant la cafétéria selon la météo afin d'accueillir les élèves en toute sécurité. Nous rappelons aux élèves que la prise de repas dans les couloirs ou dans les locaux non prévus à cet effet est strictement interdite.

8. La question des travaux

Le lycée *La Sagesse* est en travaux depuis le mois de juillet dernier. Après une période de confinement, l'activité reprend petit à petit. L'ensemble des entreprises intervenant sur le site doivent adapter leur pratique au respect des règles sanitaires édictées ci-avant ainsi qu'à celles mises en place par l'état et par ses agences officielles. L'agence MV2 assurera en ce sens une veille efficace en relation constante avec le chef d'établissement.

En tout état de cause, la zone de travaux sera bien délimitée et le chantier sera strictement interdit au public. L'entrée se fera obligatoirement par le portail situé à l'angle de la rue Bracq après s'être signalé directement au chef d'établissement ou à l'agent d'entretien par téléphone.

9. Communication interne et externe

Le présent protocole et l'ensemble des fiches qu'il contient sont portées à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative notamment via *Ecole Directe*. Une version accessible au grand public sera également consultable sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site internet de l'établissement.

Les outils de communication joints au présent protocole seront affichés dans les différents lieux de l'établissement accueillant du public afin de parfaire la formation, l'information et la sensibilisation de chacun face à ce virus.

Enfin, des réunions ou rencontres régulières avec le CSE permettront la mise en œuvre des nouvelles règles sanitaires, leurs éventuelles évolutions, et assureront également la remontée de suggestions ou de pistes d'amélioration. Pareils échanges seront assurés par le chef d'établissement avec les élèves délégués et avec les membres de l'*Association des Parents d'Elèves*, comme cela est déjà régulièrement fait depuis le début du confinement.

COVID-19 – Protocole d'accueil des élèves et des étudiants

Préparation et entretien des locaux

- ⇒ Sont mis à disposition de chaque salle :
 - Une pompe manuelle de gel hydroalcoolique
 - Un ou deux flacons de virucides
 - Du papier absorbant
 - Des affichages rappelant :
 - Les modalités de lavage des mains
 - Les gestes barrières à adopter et à mettre en œuvre
 - Les règles de vie en collectivité à adopter et à respecter
- ⇒ Sont mis à disposition dans tous les sanitaires, du savon et du papier absorbant.
- ⇒ Des fléchages de couleur sont disposés dans les locaux afin de rappeler aux élèves les chemins qu'il leur faut suivre selon la salle qu'ils doivent rejoindre.
- ⇒ Les accès interdits seront clairement matérialisés.
- ⇒ Les rampes, poignées, interrupteurs et sanitaires seront nettoyés régulièrement et les locaux seront très souvent aérés et désinfectés de manière complète chaque soir.

Accueil des élèves en classe et dans l'établissement

- ⇒ Le port du masque est obligatoire pour chacun, tout comme le respect des gestes barrières. Ils seront rappelés par voie d'affichage dans chaque salle et dans tous les lieux stratégiques de l'établissement.
- ⇒ Les élèves entrent directement dans l'établissement à leur arrivée et rejoignent immédiatement leur salle de classe. Les regroupements devant les portes du lycée ne sont pas autorisés et le port du masque est obligatoire aux abords de l'établissement, notamment rue L. Bracq (où il sera donc interdit de fumer).
- ⇒ Les entrées d'élèves se font exclusivement rue Louis. Bracq.
Les sorties pour les BTS et terminales se feront Rue de Mons et pour les autres classes Rue Louis Bracq.
- ⇒ En entrant dans l'établissement, chaque élève se nettoie les mains avec le gel mis à sa disposition. Il peut ensuite rejoindre directement sa salle de classe qui est déjà ouverte (NB : les portes de l'établissement seront laissées ouvertes aussi souvent que possible afin de limiter les points de contacts). Il est interdit de stationner dans les couloirs.
- ⇒ Chaque classe se voit attribuer une salle prioritaire afin de limiter au maximum les déplacements non-nécessaires. Ce sont ainsi essentiellement les enseignants qui se déplacent d'une salle à l'autre. Chaque élève se voit attribuer une place dans sa salle de référence (un plan de classe sera appliqué).

⇒ En entrant et en sortant de la salle, les élèves et les enseignants se lavent les mains en utilisant la pompe de gel hydroalcoolique présente dans chaque local.

⇒ A la fin du cours, l'enseignant désinfecte sa chaise et son bureau à l'aide du matériel fourni. Il en est de même pour les élèves au moment de quitter leur salle et à la fin de la journée.

Organisation géographique

⇒ L'organisation de l'établissement est repensée afin de limiter au maximum les interactions entre les jeunes. Un fléchage de couleur a été posé afin de guider les élèves dans le bon sens de circulation.

Salles	Accès	Salles	Accès
201 SOINS	Entrée et Sortie par l'accès principal du Bâtiment 2	1001	Entrée et Sortie par l'accès principal du Bâtiment 10 (RDC)
211		1002	
212		1003	
221		1004	
222		1005	
223		1007 INFO	
202 ANIM		Cour	
213	Entrée et Sortie par l'accès à côté de la chapelle (Escalier de secours du Bâtiment 2)	CAFET BTS	Entrée et Sortie par l'accès principal du Bâtiment 10 (étages 1 & 2)
214		1013	
224		1014	
225		1021 CUISINE	
		1022	
		1023	
CDI	Entrée et Sortie par l'accès à gauche du perron (WC extérieurs filles)	1024	
301 INFO			
302 INFO			
310		701	Entrée et Sortie par le portail de l'annexe (accès rue L. Bracq)
311 INFO		702	
312 INFO		711	
313	721		
321			
322 ACCUEIL	Entrée et Sortie par l'accès jardin (après le bassin)	SELF	Entrée par l'accès Bâtiment 3 jardin Sortie par la cour
323		CAFET	Entrée par la cour Sortie par le Bât 10
324		EPS	Appel au garage à vélo avant de rejoindre les installations extérieures
325 INFO			
326 INFO			
327			
401 ARTS	Entrée et Sortie par l'accès salle d'arts		
411			
412			
413			
Bureau Vie Sco	Entrée et Sortie par l'accès Bureau Vie Scolaire		
414			
415			
416			
402 PERMANENCE	Entrée et Sortie par l'accès garage à vélos		

Les élèves sont priés d'utiliser les sanitaires les plus proches de leur salle de cours afin de réduire les déplacements.

Organisation sanitaire

- ⇒ Il est demandé aux familles :
 - De veiller chaque matin à la prise de température de son enfant ; si cette dernière est supérieure à 38°, la famille prévient l'établissement et garde l'enfant à la maison jusqu'à décision de son médecin traitant.
 - Le port du masque étant systématique et obligatoire, chaque famille veillera à en doter son enfant sur la base d'un masque par demi-journée de cours (soit deux masques par jour)
- ⇒ La prise de température à l'entrée de l'établissement pourra être mise en œuvre ponctuellement selon les directives des agences sanitaires en responsabilité.
- ⇒ Tout élève présentant des symptômes ou ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positive sera installée à la chapelle. Dans cette situation, c'est la procédure de gestion d'un cas symptomatique (voir PJ) qui sera appliquée.
- ⇒ Tout élève testé positif ou dont l'un des membres de la famille a été testé positif ou est identifié comme contact à risque n'est pas autorisé à réintégrer l'établissement avant d'avoir complété l'attestation de retour en classe (voir dernière page de ce protocole)

COVID-19 – Protocole d'accueil des personnes extérieures et de gestion des livraisons

- ⇒ L'accès à l'établissement est strictement interdit à toute personne ne portant pas de masque.
- ⇒ Toute personne présentant des symptômes ou ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positive ne sera pas autorisée à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
- ⇒ Les règles d'accueil du public sont maintenues avec les modifications suivantes :
 - Le registre est complété par l'agent d'accueil
 - Les badges sont remplacés par des autocollants « VISITEURS » à usage unique.
 - Le nettoyage des mains à l'aide du gel hydroalcoolique fourni est obligatoire
- ⇒ En cas de livraison, la signature du registre et la remise des colis se font sans contact entre les personnes. Un espace sera temporairement dédié au dépôt des colis dans le chalet en bois, tandis qu'une caisse réservée à l'accueil du courrier sera installée à l'accueil.
- ⇒ Les sens de circulation et accès interdits seront clairement identifiés et compréhensibles du grand public.
- ⇒ Les rendez-vous avec les parents se dérouleront uniquement dans le respect strict des règles du protocole sanitaire.
- ⇒ La prise de température à l'entrée de l'établissement pourra être mise en œuvre ponctuellement selon les directives des agences sanitaires en responsabilité.

COVID-19 – Protocole de gestion d'un cas symptomatique

Pour mémoire, les symptômes évocateurs devant alerter sont les suivants : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève ou un étudiant

- ⇒ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à la chapelle dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, dans le plus strict respect des gestes barrières.
- ⇒ Appel des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- ⇒ L'établissement rappelle aux parents la procédure suivante à respecter :
 - Eviter tout contact avec des personnes extérieures
 - Consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant
- ⇒ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis favorable du médecin traitant ou du médecin de la plateforme Covid-19.

Si le résultat du test est positif :

- ⇒ L'établissement informe immédiatement le rectorat qui assurera le lien avec les autorités compétentes et décidera de la conduite à tenir
- ⇒ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ⇒ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ⇒ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement (voir fiche 4 du présent protocole).

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte

- ⇒ Isolement immédiat de l'adulte à la chapelle avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible dans le plus strict respect des gestes barrières.
- ⇒ L'établissement rappelle à l'adulte la procédure à suivre :
 - Eviter les contacts avec toute personne extérieure
 - Consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ⇒ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Si le résultat du test est positif :

- ⇒ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et décident de la conduite à tenir dans l'établissement
- ⇒ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte
- ⇒ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ⇒ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ⇒ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

COVID-19 – Modèle de courrier en cas de survenue d'un cas positif dans la classe ou le groupe de votre enfant

Valenciennes, le xxxxxxxxxxxx

Objet : *Protocole COVID-19 – Classe de xxx*

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Un cas positif de COVID-19 a été officiellement détecté dans la classe de votre enfant. En lien direct avec les autorités compétentes que sont le Rectorat et l'Agence Régionale de Santé (ARS), nous suivons au plus près l'évolution de la situation avec le souci permanent de la sécurité de chacun : élèves, parents, enseignants et personnels.

A ce jour et au vue du protocole mis en place par notre établissement, la poursuite de l'enseignement n'est pas remise en cause. Bien entendu, et comme cela est le cas depuis le début de cette année, le respect des règles sanitaires communiquées dès avant la rentrée continue de s'imposer à chacun avec votre concours, à savoir :

- Prise de température systématique chaque matin pour contrôler que celle-ci est bien inférieure à 38°. Dans le cas contraire, l'élève n'est pas envoyé à l'école.
- Vigilance quant à l'apparition des symptômes suivants : sensation de fièvre, courbatures, toux, troubles digestifs, maux de tête, ...
- Port systématique du masque dans l'établissement et à ses abords directs, à raison d'un masque par demi-journée.
- Lavage régulier et efficace des mains
- Désinfection systématique des surfaces utilisées à l'aide du virucide fourni par l'établissement
- Interdiction formelle de se saluer en se serrant la main ou en se faisant la bise, dans ou à l'extérieur de l'établissement

Notre établissement est paré et équipé pour faire face à ce genre de situation. Si nécessaire et selon l'évolution de la situation, l'un ou l'autre d'entre-vous pourrait être contacté directement par l'ARS en cas de besoin et s'ils l'estiment nécessaire. De la même manière, il ne vous est à ce jour pas demandé de vous faire tester vous ou votre enfant. Bien entendu, dans l'éventualité où l'un ou l'autre des membres de votre famille serait porteur avéré du virus, vous seriez alors placé en quatorzaine. Votre retour dans l'établissement ne pourra alors se faire qu'à la fin de cette période et sur présentation d'un résultat de test négatif.

L'ensemble de nos équipes et moi-même restons à votre disposition et à votre écoute en cas de besoin. Avec l'assurance de toute notre vigilance et de notre entière mobilisation,

Cordialement,

Jean-Baptiste GROS
Chef d'établissement

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M./Mme responsable légal de
en classe de certifie sur l'honneur que :

* Compléter Cas n°1 ou Cas n°2 selon la situation, puis signer.

CAS N°1

Mon enfant a présenté des symptômes évocateurs du COVID-19 le

Il a consulté un médecin qui :

- A prescrit un test RT-PCR qui s'est avéré : POSITIF NEGATIF
- N'a pas prescrit de test RT-PCR
- A établi un diagnostic différentiel du COVID-19

Mon enfant revient donc dans l'établissement le sans fièvre.

OU

CAS N°2

Mon enfant étant sujet contact à risque a réalisé un test RT-PCR, 7 jours après le
dernier contact avec le cas confirmé et que celui-ci est :

- Négatif : il peut donc revenir en cours
- Positif : il ne revient dans l'établissement ce que conformément à
l'isolement prescrit par le médecin le

Date, Signature du responsable légal :